

N° d'agr ation : P 204081

Belgique – Belg e
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°38 – mars 2003

Mensuel de la FeBISP (ne para t pas en juillet - ao t)

Bureau de d p t
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alli s, 307 - 1190 Bxl
T l : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : hoffstadt@febisp.be - Web : www.febisp.be

Avec le soutien de la Commission communautaire fran aise de la R gion de Bruxelles-Capitale, du Fonds social europ en et du Minist re de l'Emploi de la R gion de Bruxelles-Capitale

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'oeuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en oeuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère.
- l'évaluation du partenariat " Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques "
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP

2. De définir des programmes d'action concertée.

Notamment pour :

- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées.
- l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.
- participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral.
- favoriser le développement de projets d'économie sociale

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué -
Suzanne Beer, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, secrétaire de direction - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles -
Nathalie Hoffstadt, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito

Après avoir organisé un « Midi FeBISP » sur l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), voici que nous y consacrons le dossier du mois. Il faut dire que si l'on se penche quelque peu sur les conséquences de cet accord, ça fait très vite froid dans le dos. Comment l'Europe a-t-elle pu mettre ainsi une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes ? En Belgique, petit à petit une conscientisation se fait, mais il y a encore un long chemin à faire si l'on veut limiter les effets pervers de l'AGCS. Vous trouverez en page 11 un article qui présente ce fameux accord.

Du côté du marché de l'emploi, depuis 1997, la convention n°181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) mène à la libéralisation des Services Publics d'Emploi en matière de placement, ouvrant ainsi la porte aux agences d'emploi privées. A Bruxelles, un projet d'ordonnance relatif à la gestion mixte du marché de l'emploi est actuellement en discussion au Parlement (plus de détails en page 13).

Puisque nous parlons d'emploi, un colloque a été organisé par le réseau européen REVES le 14 mars sur « L'emploi des travailleurs subsahariens dans la Région Bruxelles-Capitale ». La FeBISP a collaboré à cette journée et vous propose donc en page 7 un petit aperçu de ce qui en est ressorti, notamment les discriminations à l'emploi et à l'embauche dont sont victimes les subsahariens noirs.

Discriminations qui étaient également le thème du débat qui a eu lieu dans le cadre du P'tit Ciné suite à la projection du documentaire « Les gueules de l'emploi » de Martine Delumeau. Pour tourner son film, la réalisatrice a suivi 5 personnes nées en France ou en Afrique, qui ont un jour été victimes de discrimination raciale au travail ou à l'embauche (ambiance à découvrir en page 8).

Au niveau de l'informatique et des nouvelles technologies également, on peut parler de discrimination. Certaines personnes n'y ont pas accès alors que l'informatique est de plus en plus incontournable dans le monde du travail. Des projets font donc leur apparition pour tenter de limiter cette « fracture numérique » (lire texte en page 4).

Pour terminer, nous vous proposons de suivre l'évolution du projet « Management ES-change » (ES signifiant « économie sociale ») qui prévoit l'échange de tactiques managériales utilisées par les entrepreneurs actifs dans l'économie sociale et d'autres entrepreneurs sociaux. Un moyen de créer des liens entre ces deux types d'entreprises (voir en page 10).

Vous retrouverez bien sûr vos rubriques habituelles : l'agenda, les offres d'emploi et les informations pratiques sur nos membres comme le déménagement de l'asbl CERACTION en avril (à noter illico dans votre carnet d'adresse !).

Bonne lecture à tous et ... à bientôt,

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

Actualités	p. 4
→ Regard sur les politiques de lutte contre la fracture numérique	p. 4
→ L'emploi des travailleurs subsahariens à Bruxelles	p. 7
→ Mars 2003 au P'tit Ciné : gueules à l'emploi ou gueules cassées	p. 8
→ L'ES-change a commencé	p. 10
Dossier du mois	p. 11
→ AGCS : attention danger !	p. 11
→ La gestion mixte : le grand ordonnancement du marché de l'emploi	p. 13
Brèves	p. 16
→ Licence en sciences de l'éducation en horaire décalé	p. 16
→ Anim'action et projets d'écoles : appel à projets 2003-2004	p. 16
Annonces	p. 17
Agenda	p. 18
→ Le travail de la FeBISP en mars	p. 18
→ Activités	p. 19

Actualités

REGARD SUR LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Le Sommet de Lisbonne, trois ans déjà

En mars 2000, les chefs d'États et de gouvernements de l'Union européenne, réunis en sommet à Lisbonne, prenaient la résolution de miser sur la « société de la connaissance ». En pariant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), leur but était de doter l'Union, dans la décennie à venir, de l'« économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde ».

Encore fallait-il éviter qu'un fossé ne se creuse entre ceux qui profitent des TIC et ceux qui en sont exclus. L'asbl ESNET fut créée à ce moment avec pour double mission d'encourager les organisations de l'économie sociale et solidaire à mieux s'approprier les TIC et de mettre en avant les réponses pratiques et théoriques de ce secteur à la réduction de la fracture numérique.

Le Partenariat entre ESNET et la FeBISP, 2 ans déjà...

Deux ans donc que la FeBISP se penche avec ESNET sur les questions d'économie sociale, de technologies de l'information et de la communication, d'égalité numérique, étudie la façon d'aider à renforcer l'économie sociale par le recours aux technologies informatiques¹, et fait le point sur l'apport des associations bruxelloises dans la lutte pour un accès égalitaire à l'Internet et aux technologies informatiques². Deux ans c'est à la fois long et terriblement vite passé, mais des liens durables

commencent à se tisser avec les différents acteurs de l'économie sociale et de la lutte contre la fracture numérique, tant aux niveaux bruxellois que fédéral.

Un mémorandum réaffirmant la nécessité absolue d'une politique concertée en matière de démocratisation de l'usage des TIC dans l'économie sociale³ et vis-à-vis des couches les plus défavorisées de la société est par ailleurs en préparation au niveau d'ESNET ; nous vous tiendrons au courant.

Le programme E-day, mort avant d'être né ?

Petit rappel : le projet e-Day des ministres Daems et Onkelinx devait permettre à 50.000 foyers à faibles revenus d'obtenir des chèques-PC et des chèques connexion, leur permettant de s'équiper à moindre coût d'un ordinateur connecté pour une durée de 18 mois. Le gouvernement avait dégagé un budget de 30 millions d'euros pour financer les chèques-PC et chèques-connexion, à distribuer aux personnes défavorisées. Fin février, lors d'un comité de concertation, la Région flamande a clairement laissé entendre qu'elle s'opposerait à un financement du projet par le gouvernement fédéral. Une nouvelle réunion est déjà programmée, mais il semble douteux que la situation se débloque avant la fin de la législature. Quoi qu'il en soit des motivations flamandes, faut-il vraiment déplorer que le programme E-day soit abandonné ? Si l'idée de contribuer financièrement à l'achat de PC peut

paraître séduisante, on constate que sa mise en pratique pose de nombreuses questions méthodologiques non résolues.

Dans le concret du « terrain » bruxellois

Les Régions étant chargées de mettre en oeuvre le programme fédéral « sur le terrain » et au niveau de la Région bruxelloise, une plate-forme de concertation a été constituée par le Ministre Tomas. Elle s'est déjà réunie deux fois et est placée sous la coordination de l'asbl Banlieues ; elle rassemble un large panel d'acteurs de tous ordres, dont ESNET, la FeBISP et plusieurs membres de la FeBISP.

Pour Bruxelles, 7263 chèques-PC et 681 chèques-connexion sont à répartir entre les différents groupes de bénéficiaires suivants :

- Pour les bénéficiaires du revenu minimum d'intégration : 757 chèques-PC et 68 chèques-connexion
- Pour les demandeurs d'emploi : 1846 chèques-PC et 137 chèques-connexion
- Pour les pensionnés : 757 chèques-PC et 68 chèques-connexion
- Pour les jeunes indépendants : 75 chèques PC et 7 chèques-connexion
- Pour les familles : 3707 chèques-PC et 4001 chèques connexion.
- Pour les CPAS qui déposent un projet d'équipement de salle informatique pour leur public : 121 chèques-PC

Les critères pour l'obtention de ces chèques sont de deux ty-

pes : les revenus des ménages bénéficiaires ne doivent pas dépasser certains plafonds⁴ et les bénéficiaires doivent faire la preuve d'une maîtrise minimum de l'outil informatique. La Poste est chargée de recevoir les demandes et d'en étudier les conditions de satisfaction, puis de délivrer les chèques si le demandeur satisfait aux critères.

Sachant qu'on évalue à environ 17.000 personnes le public ISP et alpha⁵ à Bruxelles, et en admettant même qu'une partie de ce public dispose de revenus trop élevés pour entrer dans les conditions, on voit tout de suite qu'il n'y aura pas de chèques PC pour tout le monde !!!

Comment organiser la répartition des chèques pour qu'elle fasse « le moins mal possible » ? En « réservant » des chèques-PC pour les gens en Alpha et les gens en parcours d'insertion ? Cela ne limite pas l'arbitraire, mais substitue une forme d'arbitraire à une autre. Si on procède ainsi, les petits indépendants et pensionnés risquent d'être vraiment exclus de la mesure, sans parler de ceux qu'il faut bien appeler les « travailleurs pauvres », (ex. un ménage isolé composé d'une femme de ménage ayant à sa charge plusieurs enfants) qui ne ressortissent pas des dispositifs d'insertion mais tireraient un bénéfice important de la maîtrise des TIC.

Après lecture plus attentive du projet fédéral...

Le montant des chèques proposés pose également question (les chèques-PC ne sont pas cumulables, ils sont éventuellement couplés à un chèque-connexion) :

- 535 € (soit 21.581 BEF) pour le public des chômeurs complets indemnisés, chef de famille ou isolés, qui ont bénéficié ou bénéficient d'une mesure d'accompagnement de chômeurs
- 750 € (soit 30.254 BEF) pour les ayants droit à l'intégration sociale qui bénéficient d'une mesure de mise à l'emploi ou d'un projet individualisé d'intégration sociale.
- 320 € (soit 12.908 BEF) pour
 - les jeunes entrepreneurs qui remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'une subvention du fonds de participation
 - Les foyers avec au moins un enfant à charge dont le revenu annuel net imposable est inférieur à 13.731 € (soit 553.907 BEF) majoré de 2.500 € (soit 100.849 BEF) par enfant supplémentaire
 - Les bénéficiaires d'une pension de retraite dont le revenu annuel net imposable est inférieur à 13731 € (soit 553.907 BEF)

Quant aux chèques-connexion, ils représentent un montant de 180 € sur 18 mois soit 10 € par mois. Si les ménages choisissent de s'équiper d'une connexion ADSL, qui revient actuellement à environ 37 € par mois, leur contribution financière sera énorme, mais s'ils se connectent via le téléphone, leur facture Belgacom risque d'exploser et de les exposer au surendettement.

Si l'on considère qu'un PC neuf garanti et équipé d'un système d'exploitation convivial coûte encore actuellement dans les 1500 € (soit 60.000 BEF sans compter les imprimantes et les logiciels bureautiques...), on

comprend que la participation financière demandée aux ménages est considérable ! cet apport des ménages représente 50 à 75 % du prix du PC !

On est loin de ce qui était décrit dans la presse comme un projet visant à équiper des ménages défavorisés en PC connectés et ce pour une somme dérisoire ! En réalité, on imagine que les problèmes de sélection des bénéficiaires évoqués ci-dessus se régleront d'eux-mêmes suite au désistement de nombreuses personnes issues du public-cible incapables d'assumer financièrement ce cofinancement. Le projet s'adresse en réalité à une frange assez étroite de la population qui sera assez « pauvre » pour entrer dans les critères, et en même temps assez « riche » pour contribuer à hauteur de 750 € minimum à l'achat de l'équipement informatique. Tout cela laisse à penser qu'il y aurait sans doute eu moyen d'utiliser plus efficacement les ressources budgétaires, forcément limitées, du projet E-day. Des pistes seront évoquées plus loin.

Encore des questions de terrain

Une fois notre public-cible repéré, identifié, comment le conseiller pour lui éviter d'acheter « un chat dans un sac » ? Quel support technique lui apporter quand sa machine sera plantée ou la proie d'un virus ?

Au niveau bruxellois, l'idée a germé de faire passer un test aux candidats à l'acquisition de chèques-PC ou de chèques-connexion, et ce afin d'éviter que l'ordinateur une fois acheté ne finisse au placard par manque de maîtrise de ses propriétaires. Excellente idée, mais qui

et sur quelle base, avec quels moyens, va organiser ces formations ?

Plusieurs fois, lors des réunions préparatoires à la mise en oeuvre de E-day sur le terrain bruxellois, des acteurs associatifs ont souligné l'importance d'insérer les bénéficiaires dans un processus de formation collectif, et de favoriser l'appartenance de celui-ci à un réseau d'internautes et autres personnes ressources, afin de stimuler son plaisir d'apprendre, en se sentant non seulement connecté mais aussi « relié ». Fort bien mais comment ?

Où l'on retrouve les BOA « Brussels Open Access » et autres EPN (Espaces Publics Numériques)

Mardi 18 mars avait lieu, dans le cadre de la Fête de l'Internet, une matinée de réflexion intitulée : « Faut-il développer les Espaces Publics Numériques à Bruxelles ? »

BOA, EPN, Kekséksa ? Les BOA sont une variante locale bruxelloise des EPN « Espaces publics numériques » ; c'est l'adaptation de ce concept aux caractéristiques particulière de Bruxelles. A la demande du Cabinet Tomas et avec l'aide d'ESNET et de la FeBISP, BRUTE⁶ a réalisé une étude sur les conditions de faisabilité du lancement d'un réseau de BOA. L'étude devrait prochainement être publiée sous la forme d'un « Cahier d'ESNET », téléchargeable en ligne.

Les Espaces Publics Numériques de lieux ouverts où les personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas l'occasion de le faire ailleurs (chez elles ou sur leur lieu de travail), viennent apprendre à utiliser l'ordinateur

ou perfectionner leur usage des TIC (Teknoweb, situé rue du chimiste à Anderlecht, développe déjà ce type d'approche).

Les espaces publics numériques peuvent également être le lieu de la conception de projets sociaux ou culturels à l'initiative de centres éducatifs par exemple. Les mots-clés de ces lieux sont animation, formation, lien social, maintenance, accessibilité (en terme de localisation, d'horaire et de prix). Leur avantage, par rapport aux cybercafés ou boutiques téléphoniques très présentes dans le tissu bruxellois, c'est la possibilité pour l'utilisateur d'être écouté, encadré, conseillé, et d'échanger avec d'autres, professionnels ou simples citoyens comme eux, sur les trucs et astuces informatiques, ou sur les sources d'information les plus intéressantes.

Les dimensions « animation de quartier » et « re-création de lien social » sont très présentes dans le concept de BOA ou EPN. De nombreux centres de ce type pourraient être créés, notamment dans des lieux équipés d'ordinateurs en réseau réservés à des équipes de professionnels pour des activités professionnelles : les écoles et autres centres de formation notamment pourraient se convertir en espaces publics numériques en dehors des heures dites « ouvrables », c'est à dire les soirs et week-ends et ce à condition que des postes supplémentaires d'animateurs et de chargés de maintenance de réseaux soient financés.

Notre Ministre de l'Economie, Eric Tomas, a récemment annoncé sa volonté de créer 6 nouveaux centres BOA à Bruxelles, dans les zones Ob-

jectif II et Urban, mais nous n'en savons pas plus à l'heure actuelle.

La FeBISP continuera à suivre la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la fracture numérique, aux niveaux fédéral et régional

La FeBISP, via son groupe de travail « égalité numérique », continuera à suivre de près la mise en oeuvre du programme E-day à Bruxelles, en participant aux réunions organisées par Banlieues et le Cabinet Tomas. Car même au cas où ce projet E-Day de distribution de chèques PC ne verrait pas le jour, il est grand temps de réfléchir ensemble à la mise en place de lieux ouverts où tout un chacun peut venir se recycler ou apprendre à se servir d'un PC.

Ce type d'approche de la lutte contre la fracture numérique présente le triple avantage de créer de l'emploi (en animation et maintenance de ces centres), d'optimiser l'utilisation des équipements et matériels qui ainsi sont exploités sur des durées plus étendues, de recréer de la vie et de l'animation dans les quartiers en rassemblant les personnes autour de projets à base de TIC. La FeBISP déplore d'ailleurs de ne pas avoir pu donner son avis au moment de la conception du programme E-Day, ce qui aurait pu éviter un certain désappointement au niveau régional au moment de sa mise en oeuvre.

Dans son action, la FeBISP se centrera prioritairement son attention sur l'offre de modules d'initiation à l'informatique pour l'ensemble des stagiaires ISP et pas uniquement pour ceux qui se destinent aux métiers bureautiques ou de gestion. Les TIC sont en effet devenus une

composante importante de l'accès à une citoyenneté accomplie, et donc y avoir accès devient un droit pour chacun. Mais notre second cheval de bataille sera l'accès du monde associatif bruxellois lui-même aux TIC, car non seulement le secteur est bien souvent sous-équipé, en moyens matériels et humains, mais de plus il manque cruellement de lieux où il puisse obtenir des conseils, des informations, du dépannage en matière de technologies de l'information et de la communication. Des centrales d'achat et des services techniques mutualisés seraient également un bon moyen d'éviter au secteur de l'économie sociale de suffoquer sous les coûts exorbitants des logiciels et matériels, grâce à l'utilisation des logiciels libres entre autres.

Enfin, la FeBISP réaffirme avec ESNET l'absolue nécessité d'établir des instances de concertation entre le politique et l'économie sociale en matière de TIC, et « propose au futur Gouvernement fédéral d'inscrire à son programme la construction d'une alliance avec l'économie sociale sur un plan de mobilisation et de démocratisation des technologies de l'information »⁷.

Delphine Huybrecht

- 1 Notre site web <http://www.febisp.be> fait partie de ce projet
- 2 Voir les actes de la journée « Un peu d'éthique dans les TIC », organisée par la FeBISP, Banlieues et ESNET dans le cadre de la Fête de l'Internet 2002 et des Assises pour l'Égalité, http://www.febisp.be/pdf/Actes_22_mars_2002.pdf.
- 3 L'économie sociale et le monde associatif en général sont trop souvent sous-financés pour l'achat d'équipe-

ment, de conseils, de logiciels et la réalisation de projets communs autour des TIC.

- 4 Les catégories de bénéficiaires peuvent être succinctement résumées ainsi
- Le revenu annuel net imposable ne doit pas dépasser 13 730, 98 € pour les isolés, les pensionnés, et pour les familles, le revenu mentionné est majoré de 2500 € par enfant supplémentaire;
 - la personne doit être chômeuse isolée ou chômeuse et chef de ménage.
 - La personne doit dépendre de l'aide sociale financière
 - Les jeunes indépendants doivent entrer dans les critères de subvention par le fonds de participation
- 5 Public inscrit dans des programmes d'alphabétisation à Bruxelles
- 6 Coordination de 6 centres de formation aux métiers de l'informatique, membre de la FeBISP ; v. leur nouveau site web : <http://www.brutec.be>
- 7 Extrait de « Les technologies de l'information passent par l'économie sociale - Mémoire du Réseau fédéral ESNET à la veille des élections législatives » à paraître prochainement.

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS SUBSAHARIENS A BRUXELLES

Vendredi 14 mars a eu lieu le colloque bruxellois « L'emploi des travailleurs subsahariens dans la Région Bruxelles-Capitale » organisé par le réseau européen REVES, soutenu par le Ministre Tomas avec la collaboration de la FeBISP et de l'asbl Elykia Espoir. Une bonne centaine de personnes y assistait. Pourquoi un colloque sur le sujet, et pourquoi l'implication de la FeBISP ? Parce que les centres de formation membres de la fédération (sans doute aussi les non membres et tous les centres de formation non ISP) constatent depuis le début du siècle une forte augmentation

des demandes de formation et d'inscription de personnes de nationalités subsahariennes (pour faire court : toute l'Afrique sauf le Maghreb). Ces populations sont en demande d'aide, ont des besoins spécifiques, comme notamment les primo-arrivants, et les associations communautaires subsahariennes font pression depuis un certain temps pour qu'on prenne en compte leurs problématiques multiples.

De quoi parla-t-on ? Des multiples dimensions du problème, mais surtout, au fond, des multiples discriminations dont font l'objet les « Blacks » (au micro, on parlait des Subsahariens,

mais aux pauses et dans les couloirs, eux-mêmes disaient souvent « Noirs » parce que la discrimination comporte une dimension raciste qu'il ne faut pas occulter : un Sud-africain blanc n'est pas discriminé comme un Sud-africain noir). Discriminations surtout à l'embauche et à l'emploi (et au logement, et aux revenus sociaux), dues à leur couleur de peau, mais dues aussi aux divers statuts administratifs précaires et complexes qui leur sont attribués, à la méconnaissance de leurs cultures et bien sûr, aux conditions socio-économiques dans lesquelles ils sont. Problèmes notamment

aussi de l'équivalence des diplômes et de la diversité des applications des droits des populations primo-arrivantes (droits aux papiers, droits aux minima sociaux etc. appliqués très diversement).

L'observatoire de l'emploi de l'ORBEM a publié, à cette occasion, des statistiques très intéressantes montrant par exemple que la proportion des diplômés est à peu près équivalente chez les Subsahariens et chez les Belges (ni plus ni moins de diplômés). Le chômage pourtant est incomparablement plus élevé chez les premiers, et les emplois qu'ils occupent sont proportionnellement beaucoup moins qualifiés.

Le patronat bruxellois a pointé ses difficultés (il faut dire que les discriminations à l'embauche ont été largement et longuement évoquées) : la gestion de la diversité n'est pas facile dans une entreprise. Toute tentation de contraindre les employeurs

et de limiter leur liberté d'engager semblerait vouée à l'échec.

La constitution d'équipes de travail multiculturelles demande du travail supplémentaire et une gestion particulière. Si la multiculturalité n'est pas gérée, elle produit des échecs, et les employeurs en temps de crise ne sont pas prêts à investir dans cette gestion difficile, sans y être aidés. Apparemment, seuls des incitants (financiers) pourraient aider/pousser les employeurs à engager plus d'étrangers donc de Subsahariens.

Face au tableau plutôt noir dessiné ce jour-là, des pistes ont été esquissées, par exemple : édité par le Pacte territorial, le vade-mecum destiné à aider les placeurs et autres personnes ayant des contacts avec les entreprises est une mine de renseignements et de conseils utiles. Perspective aussi de créer un centre d'accueil polyvalent destiné à orienter les personnes étrangères et primo-arrivantes.

Perspective de créer une structure d'appui à l'emploi indépendant, ainsi que peut-être pour l'ISP, perspective de financer une étude des populations et de leur évolution dans les centres OISP.

Bref, beaucoup d'idées, de constats, de questions, mais surtout une chose : aujourd'hui, la problématique des Subsahariens, et des primo-arrivants de surcroît, commence à être prise sérieusement en compte, et le phénomène de discrimination n'est plus nié. C'est déjà bien.

Quant à l'ISP en particulier, notre demande a été et est très claire : il faut étudier et identifier très rapidement les besoins et, s'ils sont constatés, y répondre non seulement adéquatement (ça c'est notre job), mais y consacrer les moyens publics nécessaires (ça c'est la responsabilité des politiques).

Suzanne Beer

MARS 2003 AU P'TIT CINE : GUEULES A L'EMPLOI OU GUEULES CASSEES

Le P'tit Ciné a refermé ses portes sur les cinquièmes rencontres documentaires, qu'il a organisé cette année en collaboration avec la Vénérie, Libération Films, l'Arenberg-Galleries et la Cinémathèque Royale de Belgique. Les projecteurs de l'Espace Delvaux, du Musée du Cinéma et de l'Arenberg-Galleries ont une fois de plus réunis un public avide de réflexion mais aussi d'émotion. **Le P'tit Ciné et ses adeptes adhèrent à cette**

loupe grossissante que propose la caméra d'auteur. Dans un panel de films chocs sur la question du travail, un premier documentaire « Les gueules de l'emploi » de Martine Delumeau.

Des images « vérité » permettent au public d'entrer en compassion. Ce film montre cinq personnes victimes de discrimination raciale au travail ou à l'embauche. Quand progresser professionnellement au sein de

l'entreprise est possible pour les autres mais par pour soi, quand le travail est bénévole faute de statut, quand l'emploi est pénible à vivre car il est devenu une source de harcèlement, ou qu'il suffit d'être d'une autre couleur de peau pour ne pas y avoir accès... Ces témoignages font le constat d'une injustice quotidienne produite en toute impunité au nom de l'indifférence, de la peur, du racisme, des rapports de pouvoir. La réalisatrice met en évidence la fragilité mais aussi la détermination de ces

personnes qui ont décidé de **sortir de l'ombre, de faire appel au centre de l'égalité des chances pour déposer leur plainte et obtenir réparation.**

Prendre le temps d'écouter pourrait bien être un des parti-pris du film « Les Gueules de l'emploi ».

Suite à cette projection de 52', un débat a été animé par Suzanne Beer, secrétaire générale de la FeBISP, sur le thème de la discrimination raciale à l'embauche.

Où en sommes-nous de cette histoire commune qu'est la lutte contre l'inégalité ?

Les participations de Martine Delumeau, d'Elisabeth Jérôme, représentant le cabinet Tomas (ministre de l'Emploi de la Région Bruxelles Capitale), d'Ilke Adam, chercheuse au GERME (Groupe d'études sur l'Ehtinicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion – ULB), de Luc Schingtienne, chargé de mission au Pacte territorial pour l'Emploi de la Région de Bruxelles Capitale, d'Estelle Krzeslo, chercheuse au Centre Travail Emploi Formation du Centre de l'ULB, de Pascal Delaunois, directeur de la Mission locale d'Ixelles et organisateur du P'tit Ciné et les interventions non moins pertinentes d'autres travailleurs du secteur, anonymes dans la salle, ont dressé le bilan des contradictions du système.

Comment une personne sujet de discrimination, la démasque-t-elle ? De quelle manière, un individu se reconnaît-il en tant que victime ? Comment peut-il quitter le sentiment d'échec, d'humiliation, de solitude ?

Du côté des opérateurs de formation, il s'agit de pondérer la

discrimination à l'entrée en formation. Quels sont les critères de sélection ? Participent-ils à l'ethnisation des emplois dont parle le film et que certains voient grandissante ?

Pour les politiques, les pistes de re-médiation sont multiples.

Il s'agit d'éduquer le public à s'approprier les outils de la justice. Une collaboration ORBEM - CECLR (Centre de l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme) permettra la mise en place d'une permanence dans les locaux de l'office où recueillir les plaintes des personnes victimes de discrimination.

Des campagnes de sensibilisation, d'information doivent oeuvrer au changement des mentalités des employeurs, des conseillers emploi, des travailleurs sur le terrain, de tous ceux qui de près ou de loin, ont en effet un rôle à jouer dans la mise à l'emploi du citoyen.

L'enquête du Bureau International du Travail (BIT) réalisée en 1997 a fait un état des lieux scientifique de la discrimination vécue en région bruxelloise. Une seconde enquête devrait prochainement étudier l'évolution de ce fléau social dans notre société. Les chiffres actuels indiquent qu'une personne sur cinq ne trouve pas d'emploi si elle n'est pas d'origine belge alors que suivant un profil similaire d'instruction ou de qualification, neuf belges de souche sur dix sont embauchés !

Toutes ces actions politiques aident à une mise en lumière de la discrimination. Mais à quand la mise en place d'une procédure de sanction où la discrimination à l'embauche sera trai-

tée en tant que délit au même titre que le vol ?

Quand les employeurs prendront-ils conscience de leur acte comme d'un acte répréhensible ? La discrimination à l'embauche flirte trop souvent avec le bon droit pour l'employeur de trier les candidats sur le tas, selon des critères équivoques.

Bien sur l'idée même de définir un public cible se réfère à un principe d'exclusion. Selon quels critères considérer qu'une personne doit être discriminée positivement : son niveau de précarité, le secteur d'activité, le niveau de qualification, le niveau des salaires ?... La définition d'un public-cible n'est pas sans contradiction mais comment casser le cercle vicieux ?

L'enjeu politique est-il de garantir à tout individu un traitement égal effectif, qu'il soit autochtone ou non ?

Des expériences faites dans d'autres pays montrent que si on suit strictement un système de quotas, la position des groupes cibles peut rapidement augmenter.

Se référant à une prise de position d'Albert Martens, le spécialiste de la situation des immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique, Ilke Adam proposait d'ouvrir le débat en développant des arguments pour ce type d'intervention politique « *Obligeons chaque employeur à augmenter le pourcentage de personnes d'origine étrangère dans son entreprise de manière proportionnelle à la disponibilité de ce groupe sur le marché d'emploi local* ».

« *La société doit bien évidemment savoir ce qu'elle veut : si l'emploi est le moyen prioritaire de l'intégration des personnes, alors nous savons quoi faire... Allons-nous continuer à consi-*

dérer les personnes d'origine étrangère comme des citoyens de seconde zone, avec les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits ? ».

Le débat est loin d'être bouclé : à quand la fin des ghettos ?

Un grand merci au P'tit Ciné et

à son équipe pour son dynamisme. Et à l'année prochaine.

Ana Teixeira

L'ES-CHANGE A COMMENCE

Les entrepreneurs sociaux se rencontrent. Le Ministre de l'Economie sociale, Johan Vande Lanotte, a lancé à la fin de l'année passée le projet de Plato social, à l'instar des projets d'échange du même nom que les Chambres de Commerce mènent avec succès depuis plus de dix ans déjà au sein du monde économique classique.

L'appel à projets qui a été baptisé par la suite Management ES-change – où ES signifie Economie et Social – a été lancé dans le monde économique sous la direction de la Fondation Roi Baudouin, avec comme objectif des projets d'échange concrets entre les entrepreneurs actifs dans l'économie sociale et d'autres entrepreneurs sociaux disposés à confronter leurs capacités managériales à la pratique de l'économie sociale et vice versa. L'objectif du projet était de jeter des ponts.

Et des ponts se construisent. Parmi les 61 dossiers introduits, 41 projets ont été approuvés. Grâce à l'aide financière s'élevant au total à **259.041 euros**, 300 partenaires pourront, au cours des 6 prochains mois, collaborer par un échange

fructueux en abordant des problèmes concrets de management d'une entreprise. Ils traiteront de l'échange d'expériences de terrain et d'expériences de management, de l'insertion sociale des groupes fragilisés (femmes peu qualifiées, handicapés, allochtones, chômeurs de longue durée), de financement durable ou encore de création de nouvelles entreprises et de bien d'autres défis auxquels les entrepreneurs sont confrontés quotidiennement et pour lesquels ils recherchent des solutions concrètes.

La Fondation Roi Baudouin se porte garante du suivi et de l'évaluation des projets. Le Ministre Vande Lanotte est prêt à poursuivre l'expérience en cas de succès.

Exemples :

- L'atelier social BETET SKARA d'Anvers, où un certain nombre de réfugiés assyriens maîtrisent le tissage assyrien, commence une activité avec un certain nombre de sociétés de mode connues
- L'atelier protégé La Lorraine d'Arlon – actif dans le secteur alimentaire – étudiera avec l'entreprise Ferrero Ardennes

la manière dont elle peut obtenir un certificat de qualité (ISO).

- Les coopératives d'activités Startpunt de Gand, Azimut de Charleroi et Challenge de Libramont veulent mettre leurs « travailleurs-qui-veulent-devenir-indépendants » en contact avec des entrepreneurs et organisations qui peuvent les accompagner pour lancer leur propre activité.

Et il y a ainsi encore beaucoup d'autres projets dans des secteurs comme le nettoyage, l'environnement et le recyclage, l'épuration des eaux, l'agriculture biologique, la distribution, l'horeca, l'intérim (pour l'intégration des handicapés et allochtones), les finances et la consultance.

Laurent Winnock

Pour plus d'informations :
M. Laurent Winnock
collaborateur presse
Ministre de l'Economie sociale
 ☎ 02 210 19 63
Mme Gerda Heyde
Fondation Roi Baudouin
 ☎ 02 549 61 80

AGCS : ATTENTION DANGER !

ARTICLE PUBLIE DANS « POLITIQUE - REVUE DE DEBATS » N° 28, BIMESTRIEL-FEVRIER 2003, P. 3-5

On ne peut pas y échapper : le sort du « modèle social européen », fondé sur la protection sociale et l'existence de services publics forts, est en train de se jouer sur la scène internationale.

Où on a la désagréable impression que les Etats se dépouillent délibérément de leurs prérogatives majeures.

Voilà plus de vingt ans que la libéralisation économique est en marche et rien ne semble l'arrêter : privatisations totales ou partielles, dérégulations du marché du travail, montée des logiques marchandes dans le domaine de la protection sociale, du transport, de l'éducation, etc.

Une brusque accélération de ce processus s'est produite en 1994, avec la signature des « Accords de Marrakech ». Ceux-ci mirent fin aux dernières négociations du Gatt (Accords généraux sur les tarifs et le commerce) et aboutirent à la mise en place de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). L'OMC est aujourd'hui une organisation mondiale extrêmement puissante. Les 143 Etats membres lui ont octroyé le pouvoir d'édicter les règles du commerce mondial et d'en sanctionner le non-respect.

L'OMC a repris à son compte le fameux cri de guerre des libéraux du dix-huitième siècle « *laisser-faire, laisser-passer* ». Le droit à la concurrence et au libre-échange intégral dominera tous les autres droits. En particulier, les droits économiques et sociaux reconnus aux citoyens par des dispositions légales et réglementaires adoptées dans le cadre de ce que l'on a baptisé pour faire court « d'Etat - providence ». Mais aussi, les droits des gouvernements d'adopter les mesures de régulation et d'intervention dans le domaine économique. Et enfin, les droits des pays les moins riches de protéger leurs économies, leurs ressources et leurs sociétés des convoitises du marché mondialisé.

Cette déréglementation - libéralisation - du commerce a d'abord touché les échanges de marchandises et de capitaux. Il n'a pas manqué de voix critiques pour montrer le caractère injuste et inégal de ces pratiques notamment en ce qui concerne les possibilités de développement des sociétés du Sud et les menaces qu'elles impliquaient pour l'emploi au Nord. Le mouvement alter-mondialiste a trouvé dans la dénonciation de ces méfaits l'une des meilleures illustrations de ses thèses¹.

Avec l'AGCS (Accord général sur le commerce des services²), l'OMC s'attaque au vaste domaine de l'économie de services ou secteur tertiaire. Fin mars, les négociations en vue de la finalisation des dispositions de l'AGCS devraient franchir une étape importante, lorsque les États feront connaître la liste des services qu'ils sont disposés à libéraliser. Pour bien mesurer la portée de ce « round » de négociations et pour comprendre pourquoi il suscite une telle protestation, il faut se pencher sur deux facettes de l'AGCS : son contenu et sa méthode.

Tous n'en mouraient pas, mais tous étaient atteints...

L'AGCS porte sur l'ensemble des activités de services : de la banque à la santé, en passant par le transport, l'éducation et la formation, le traitement des déchets, la distribution d'eau, les productions culturelles, etc. Que ces services soient gérés ou produits par le secteur privé, le secteur public ou encore confiés par la puissance publique à des acteurs privés subventionnés à cet effet.

Certes, l'article premier de l'AGCS stipule qu'il s'agit de « *tous les services à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental* ». On pourrait croire que cette exception permet de mettre les services publics de manière générale à l'abri de la déréglementation et de la privatisation.

Ce serait compter sans la subtilité et l'intelligence des experts qui concoctent ces textes. Pour que le service public échappe à l'AGCS, il devrait être un « service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ».

Cette clause sibylline, une fois décodée, signifie que tout service public qui demande un ticket d'entrée ou de transport, un minerval ou une contribution quelconque de l'utilisateur pourra être considéré, à terme comme fournissant ce service sur une base commerciale. Si de plus, comme c'est largement le cas dans la plupart des pays occidentaux, des services similaires sont produits aussi bien par le secteur public que privé, les clauses de l'AGCS devraient être appliquées à ces services. On en arriverait de proche en proche à la mise en concurrence de tous les types d'opérateurs sur de plus en plus de secteurs.

Dans cette optique, ce n'est pas seulement le monopole du service public qui serait touché, mais également sa possibilité d'offrir des services à prix réduits ou coûtants.

Par extension, la subvention de certaines missions de service public dévolues à des associations pourrait, elle aussi, être remise en cause au nom du sacro-saint principe d'éviter la distorsion des normes de concurrence. Les ravages que cela pourrait entraîner, dans des domaines comme la santé, l'aide aux personnes, l'enseignement et la formation, sont facilement imaginables. La mise en place des règles de l'AGCS aboutirait donc à une double conséquence : le renoncement au monopole de service public et à la disparition de la distinction entre secteur marchand et non marchand.

En termes économiques, les enjeux sont colossaux³. Les experts estiment que le marché de la santé qui se libérerait de la sorte dans les pays de l'OMC serait de l'ordre de 3.500 milliards d'US dollars, celui de l'éducation de 2.000 milliards et celui de l'eau potable de 1.000 milliards.

La méthode du cliquet

Certes, la tâche est ambitieuse et l'AGCS en a pris la mesure. Dans le processus de négociations continu, chaque Etat s'engage à dé-

poser une liste des services qu'il va soumettre aux règles de libéralisation. Une sorte d'enchère va s'installer entre les cent quarante-trois pays de l'OMC, mais une fois l'engagement pris par l'Etat (et avec lui les autres niveaux de pouvoir : régions, communes...), il est irréversible. C'est-à-dire qu'il aura force de loi au niveau international et ne pourra plus être remis en cause, fût-ce par un nouveau gouvernement issu d'une nouvelle consultation électorale. Bref, les parlements nationaux abandonnent par ces engagements successifs une part importante de leurs prérogatives. Comme le dit clairement le texte de l'article 19 de l'AGCS, il s'agit au cours de « *négociations successives (...) d'élever progressivement le niveau de libéralisation* ». On n'impose pas la privatisation et la dérégulation d'un seul coup, on progresse par paliers, mais sans possibilités de retour en arrière.

A cette véritable mise hors-jeu du contrôle des prérogatives des assemblées législatives, s'ajoute une procédure de négociation opaque. Au point qu'elle a provoqué une vive réaction de l'Assemblée des régions d'Europe⁴, estimant « *inacceptable de priver le public d'un accès large à l'information et aux contenus des négociations, et en particulier sur les demandes et les offres soumises par les États (...) sous prétexte qu'il est nécessaire de garder le secret dans le cadre de négociations diplomatiques internationales* ».

Mais ce n'est pas que « le politique » qui est mis hors course dans cette affaire. Les organisations syndicales, les organisations non gouvernementales, l'ensemble des associations de parents, d'utilisateurs... tout ce qui est habituellement rassemblé sous le vocable de « société civile » est largement écarté d'un débat qui les concerne au premier chef car il dessine les contours d'un véritable projet de société⁵.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi la manifestation qui a eu lieu à Bruxelles le 9 février dernier a rassemblé dans la rue les représentants du syndicalisme, des mouvements associatifs et de la mouvance altermondialiste. Mais, si la protestation est tout à fait nécessaire pour défendre les services publics au sens large, il reste malgré tout une

profonde interrogation quant au positionnement du politique.

Car, si d'une manière générale, les Etats espèrent maintenir une dose de « services publics » de manière à donner à la puissance publique une certaine réalité concrète aux yeux des citoyens, ils acceptent, voire contribuent à l'installation de mécanismes de décisions qui les déposséderont de leurs prérogatives en la matière.

Affaiblissant leurs moyens d'actions tant dans le domaine économique que dans celui des politiques sociales, ils alimentent cette langueur démocratique et cette crise de la représentation politique qui semble accompagner la montée du libéralisme comme son ombre.

À l'heure où l'on parle d'une nouvelle alliance entre les formes de protestations sociales venues de l'alter-mondialisation, le mouvement social classique incarné par les syndicats et certaines formations politiques « qui ont fait le voyage de Porto Alegre », il est, sans doute, utile de rappeler que l'un des enjeux des prochaines élections sera précisément de faire régresser l'évolution vers le

« laisser-faire, laisser-passé ». Un beau défi à relever pour les convergences de gauche.

Gabriel Maissin

-
- 1 Les trois piliers de l'alter mondialisme sont : la critique du libre-échange, la dénonciation des dégâts écologiques et le refus de la suprématie de la logique des marchés financiers.
 - 2 Pour tout connaître de l'AGCS : www.urfig.org ou contacter Raoul Marc Jennar : rmj@urfig.org
 - 3 Voir G. Maissin, « La Belgique sur la voie du néolibéralisme » in Cahiers marxistes, n° 205 - 1997.
 - 4 Déclaration de l'ARE du 18 octobre 2002 adoptée à l'unanimité. L'ARE représente 250 régions de 25 Etats européens.
 - 5 Alors que différents lobbies patronaux du secteur des services sont informés en ligne directe et même sollicités pour formuler leurs desiderata en la matière. Rapport du Corporate Europe Observatory (Erik Wesselius : erik@coporateeurope.org)

Le numéro 29 de « Politique » paraîtra en avril, soit à quelques encablures des élections fédérales. Calendrier oblige : ce numéro fera un tour de l'actualité du paysage politique belge, au terme d'une législature de « gouvernance » inédite. Avec une incision approfondie en Flandre puisque (selon les politologues), c'est là que se jouera l'avenir de l' « arc-en-ciel ».

LA GESTION MIXTE : LE GRAND ORDONNANCEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

La convention n°181 de l'Organisation Internationale du Travail (adoptée en juin 1997) relative aux agences d'emploi privées, visait à prendre en compte la place réelle occupée sur le marché de l'emploi par ces agences tout en maintenant la place prépondérante des pouvoirs publics leur permettant ainsi de tenter d'en infléchir la dynamique.

Cette convention qui induit une suppression tacite du monopole des Services Publics d'Emploi en matière de placement, a fait craindre à certains que le marché de l'emploi devienne purement et simplement un marché concurrentiel où les offreurs et les demandeurs d'emploi peuvent « s'accorder librement » aidés en cela par plusieurs types d'acteurs au but plus ou moins lucratif.

La réalité est plus complexe naturellement, d'autant qu'en Belgique où la compétence « emploi » est dévolue aux régions, les autorités de chacune d'elles ont élaboré leur propre réglementation.

Ainsi en région bruxelloise, un projet d'ordonnance relative à la gestion mixte du marché de l'emploi est actuellement en discussion au Parlement.

Si la convention de l'OIT définit a minima la gestion mixte comme une intervention croisée des services publics d'emploi et des agences privées, le ministre Tomas a su faire preuve, dans ce texte, d'audace et d'originalité en prenant en compte la pluralité d'acteurs et en impliquant les agences privées à la politique régionale de l'emploi.

L'exposé des motifs nous indique que le projet d'ordonnance a été rédigé dans le respect des principes généraux suivants :

- Préserver les droits individuels des personnes dans leur libre accès au travail et à l'emploi, sans discrimination négative et dans le respect de la vie privée.
- Donner la capacité au service public de préserver l'intérêt général, de garantir la gratuité, la continuité et l'universalité des services, de promouvoir le plein emploi et d'assurer le développement équilibré du marché.
- Garantir à tous les acteurs, tant publics que privés, un accès à l'ensemble des segments du marché du travail, moyennant l'adoption de normes d'encadrement propres à chacun en matière de placement, de recrutement et de sélection de travailleurs, de mise à disposition de travailleurs, de reclassement des travailleurs licenciés, d'assistance aux demandeurs d'emploi...

L'architecture qui en découle est organisée autour de cinq points : les acteurs, les activités réalisées, l'obligation d'agrément ou d'autorisation, la contribution à la politique régionale et l'instauration d'un corps d'inspection assurant le rôle de police de l'emploi.

Quatre types d'acteurs

- Le service public d'emploi (ORBEM) qui conserve l'exclusivité notamment en matière d'inscription, de contrôle et de traitement centralisé des données individuelles transmises à l'ONEM, de gestion du parcours d'insertion des « chercheurs d'emploi »¹, de gestion et d'organisation du Réseau informatisé des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE)
- Les agences d'emploi privées poursuivant une finalité lucrative
- Les bureaux de placement des établissements scolaires (d'enseignement secondaire ou supérieur)
- Les opérateurs d'emploi d'une autre nature qui agissent sur le marché de l'emploi en poursuivant une finalité sociale dont les associations d'insertion socioprofessionnelle.

Trois grandes catégories d'activités

- Les activités d'intermédiation entre les offres et les demandes d'emploi dont notam-

ment le recrutement et la sélection de travailleurs.

- Les activités de mise à disposition de travailleurs et notamment le placement de travailleurs intérimaires.
- Les autres activités d'emploi, comprenant notamment l'outplacement (reclassement de travailleurs licenciés pour raison économique) et les actions d'aide à la recherche d'emploi.

L'obligation d'agrément ou d'autorisation

L'article 4 du projet d'ordonnance stipule que tous les opérateurs d'emploi sont tenus de respecter toute une série de conditions : non-discrimination, gratuité pour les chercheurs d'emploi².

L'article 3 § 2 fixe les conditions d'autorisation auxquelles les acteurs mentionnés ci-dessus sont soumis pour exercer des activités d'emploi.

Ainsi il s'avère que les organismes qui disposent d'une convention de partenariat avec l'ORBEM ne sont pas soumis à l'octroi préalable d'un agrément, de même que les bureaux de placement scolaire (dispensés de surcroît de convention de partenariat).

L'obligation d'agrément concernera donc dans les faits les agences d'emploi privées poursuivant un but lucratif et qui ont un siège d'exploitation en région de Bruxelles-Capitale.

Chaque catégorie d'activité est soumise à un agrément distinct, ce qui peut conduire une agence privée à devoir obtenir trois agréments (par exemple une agence d'intérim qui propose des services de recrutement et d'outplacement). A noter que des sous-catégories d'activités et des incompatibilités entre certaines d'entre elles pourront être définies par le gouvernement. Il en va de même des durées respectives de chaque type d'agrément qui ne sont pas encore précisées. En fait le gouvernement a défini, par ce projet d'ordonnance, un cadre général qu'il sera amené à préciser au fur et à mesure en s'appuyant sur la concertation et les avis du Conseil Economique et Social de la région bruxelloise.

L'octroi de l'agrément est subordonné à une série de conditions d'ordre économique commercial. En outre, le projet d'ordonnance instaure des mécanismes de contrôle, incluant différents degrés de sanctions (de

l'avertissement au retrait en passant par la suspension).

Les agences d'emploi privées qui n'ont pas de siège d'exploitation à Bruxelles sont soumises à l'obtention d'une autorisation du gouvernement. Cette autorisation devrait être aisément obtenue par les agences situées dans les deux autres régions de la Belgique ou dans un autre Etat membres de l'Union Européenne, dès le moment où elles peuvent démontrer qu'elles sont soumises à des conditions équivalentes à celles prévues pour l'obtention d'un agrément. Si tel n'est pas le cas, le gouvernement peut exiger au cas par cas tout ou partie des conditions d'agrément. Enfin notons que pour les agences privées situées hors du territoire de l'U.E., la durée d'autorisation est d'un an maximum, renouvelable.

La contribution à la politique régionale

En l'état actuel, la différence majeure entre l'agrément et l'autorisation réside dans la contribution à la politique régionale à laquelle sont soumises les agences d'emploi privées agréées.

L'idée est ainsi d'associer ces entreprises aux efforts développés par les pouvoirs publics en faveur de l'emploi des Bruxellois et particulièrement des travailleurs défavorisés sur le marché de l'emploi. Il s'agit somme toute d'un exemple d'application concrète du concept de responsabilité sociale des entreprises, très en vogue actuellement car bon nombre d'entreprises l'utilise dans leur stratégie de communication, sans toutefois lui donner un contenu réel.

Cette contribution prendra une forme collective : mise en œuvre d'accords tripartites (employeurs, travailleurs et gouvernement). En contrepartie, les agences agréées disposeront de deux services gratuits de l'ORBEM : présélection des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORBEM et participation au Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE). En l'absence de tels accords, la contribution prendra la forme d'une cotisation à un Fonds régional pour l'emploi, créé à cet effet. Le montant de cette cotisation sera calculé en fonction du nombre de sites d'activité bruxellois de l'agence d'emploi privée agréée.

Par ailleurs, pour organiser et faire fonctionner cette gestion mixte du marché de l'emploi et pour relayer au gouvernement toute proposition, le projet d'ordonnance prévoit l'instauration, au sein du CESRB, d'une « plate-forme de concertation en matière d'emploi » associant les représentants des quatre types d'acteurs.

L'instauration d'une police de l'emploi

Afin de veiller au respect des modalités de la gestion mixte, le projet d'ordonnance octroie aux inspecteurs régionaux un pouvoir de police judiciaire.

La mixité : redonner la primauté à l'intérêt général

Si la libéralisation du marché de l'emploi est désormais acquise, le gouvernement bruxellois montre par le biais de ce projet d'ordonnance qu'il n'entend pas suivre l'exemple britannique des services publics laissés à la seule gestion des intérêts privés. Pas question de laisser une quelconque « main invisible » « réguler » les wagons entiers de chômeurs affrétés par les prochains plans sociaux. Les usagers ou les clients (peu importe le terme usité) des services publics d'emploi sont avant tout des personnes. Des personnes à la recherche d'un emploi qui, en fonction de leur passé professionnel de leurs expériences et leur qualification, ont besoin de professionnels disponibles, d'accompagnement individualisé, d'écoute et de temps. Autant de critères de qualité que seul un dispositif normatif peut proposer. Le système des normes ISO est là pour en témoigner.

Pierre-Alain Gerbeaux

1 Le texte de l'ordonnance précise que cette gestion peut néanmoins être confiée à d'autres organismes pour certaines catégories de demandeurs d'emploi. Noter également l'utilisation de l'expression chercheurs d'emploi plutôt que « demandeur d'emploi » afin de se conformer comme il est indiqué dans le commentaire des articles à la « tendance internationale [...] qui met plus l'accent sur la participation active de cet acteur sur le marché de l'emploi ». Manifestation hélas exemplaire des effets sémantiques de l'Etat Social actif !

2 Sauf dérogation du gouvernement, après avis du Conseil Economique et Sociale de la région bruxelloise, et uniquement « dans l'intérêt des chercheurs d'emploi concernés ».

LICENCE EN SCIENCES DE L'EDUCATION EN HORAIRE DECALE

En septembre 2003, l'**Institut de formation en sciences de l'éducation pour adultes (FOPA)** ouvrira à Louvain-la-Neuve et à Charleroi une licence en sciences de l'éducation organisée en horaire décalé, c'est-à-dire une soirée et le samedi de chaque semaine. Cette licence est principalement destinée à des personnes qui désirent reprendre des études tout en continuant à

travailler, qui souhaitent réfléchir à leurs pratiques, augmenter leurs connaissances et acquérir un diplôme universitaire.

De plus amples informations peuvent être obtenues en participant aux **séances d'information** organisées à **Charleroi**, à la Maison Georges Lemaitre (Boulevard Devreux, 6) le mardi 15 avril de 20h à 21h30 ou à **Louvain-la-**

Neuve, à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Place du Cardinal Mercier, 10) le mardi 18 mars et le mardi 6 mai de 20h à 21h30.

Renseignements concernant l'admission :**Mme Françoise Hody**☎ **010 47 29 05**✉ **francoise.hody@psp.ucl.ac.be**

www.edfo.ucl.ac.be

ANIM'ACTION ET PROJETS D'ECOLES : APPEL A PROJETS 2003-2004

Anim'action permet de développer des projets culturels pendant le temps scolaire dans les écoles francophone situées dans la région bruxelloise.

Il s'agit d'un programme qui vise à renforcer les dimensions relationnelles et créatives des missions éducatives et pédagogiques développées par les écoles.

Il encourage la création de partenariats entre structures scolaires et associatives, autour de projets visant à développer la participation active d'élèves, d'enseignants et d'animateurs.

Ces objectifs concernent :

- l'apprentissage de la langue française,
- l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle,

-la transmission de l'héritage culturel, la découverte d'autres cultures, la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie.

C'est sur cette base que la Commission communautaire française favorise depuis l'année scolaire 2000/2001 le développement de projets dans les axes lecture, culture et éducation permanente.

Tous les niveaux d'enseignement (du maternel à l'enseignement supérieur de type court) et tous les réseaux d'enseignement (communal, libre, Communauté française et Commission communautaire française) sont concernés, ainsi que toutes les structures asso-

ciatives bruxelloises, artistiques, culturelles, et socioculturelles, à l'exclusion des personnes physiques.

Pour le programme 2003/2004, vous aurez la possibilité d'introduire deux formes de projets :

1. un projet à partenariat unique initié par une école ou une association,
2. un projet "inter-écoles" initié uniquement par une association.

La date ultime pour introduire un projet est fixée au 30 mai 2003.

Personne de contact :**Adnan Aliji****Commission communautaire française****Service Education à la culture****rue des Palais, 42****1030 Bxl**☎ **02 800 84 86**✉ **aaliji@cocof.be**

www.cocof.be/animaction

Annonces

Déménagement

Début avril CERACTION déménagera. Voici la nouvelle adresse les numéros de téléphone, de fax et l'adresse e-mail ne changent pas.

CERACTION asbl
av. Général Bernheim, 31
1040 Bxl

Offres d'emploi

Bruxelles Laique asbl engage

- un(e) **assistant(e) social(e)** pour contrat mi-temps à durée indéterminée.

Description des tâches :

- gérer et assurer le suivi individuel des personnes dans leurs projets de formation et d'insertion à l'emploi
- animation d'une table d'emploi
- contacts employeurs

Profil et conditions :

- connaissances en matière de résorption du chômage et de la réglementation du droit des étrangers
- travail en équipe pluridisciplinaire

- un(e) **psychologue** pour contrat temps plein à durée indéterminée.

Description des tâches :

- responsable de la gestion et du fonctionnement du projet RAE (recherche active d'emploi) en partenariat avec l'ORBEM
- chargé(e) d'organiser, de planifier, d'animer les ateliers RAE et d'assurer des entretiens individuels
- rédaction de rapports

Profil et conditions :

- excellent contact avec le public et les partenaires

Candidatures et CV à envoyer à :
Bruxelles Laique asbl
av. de Stalingrad, 18
1000 Bxl

☎ **02 289 69 00**
bruxelles.laique@laicite.be
www.laicite.be

La **Fédération FIAS-ACFI** - secteur ISP – recrute

- un(e) **responsable administratif/ve et financier(ère)**

Description des tâches :

- supervision et organisation des travaux administratifs, comptables et financiers
- collecte et traitement des informations auprès des responsables opérationnels
- mise en place des grilles et estimations des coûts salariaux en vue des Accords du non-marchand (CP 329)
- gestion et analyse de données financières, ratios, statistiques...
- structure les données représentatives de la marche de l'entreprise nécessaires aux prises de décisions (budgets, bilans, comptes de résultat, tableaux de bord)
- conseils à la direction quant aux prévisions et stratégies à court et moyen terme
- recherche de ressources financières
- gestion du réseau et maintenance du parc informatique

Profil et conditions :

- statut ACS bxlois
- niveau universitaire
- capacité d'analyse financière
- très bonnes notions de comptabilité
- compétence en gestion du personnel
- disponibilité immédiate

- un(e) **conseiller/ère ISP**

Description des tâches :

- anime coordonne et organise les travaux des commissions et groupes de travail thématiques
- rédige les projets de lettre et/ou notes techniques et d'interpellations

- joue un rôle d'interface pour compte de la fédération et de ces affiliés auprès des cabinets et administrations ou tout autre lieu public ou privé où notre place est requise
- réalise les missions (représentation, travaux de recherche, accompagnement individuel des centres...) que lui confie la direction

Profil et conditions :

- statut ACS bxlois
- niveau universitaire

- un(e) **secrétaire de direction**

Description des tâches :

- organise et coordonne pour la direction la transmission et la rédaction des informations de l'association
- frappe, saisit et présente des notes et des documents à caractère confidentiel ou non
- traite, exploite, suit une partie des informations du service (correspondance courante, affaires spécifiques)
- organise les flux d'information
- établit un contact direct avec la direction et avec l'extérieur

Profil et conditions :

- statut ACS bxlois
- niveau universitaire ou graduat

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Mme Maribel Driesbeke
Directrice
FIAS-ACFI asbl
chée de Boondaël, 6 Bte 14
1050 Bxl
 ☎ **02 640 44 07**
fias.acfi@acfi.be
www.acfi.be

NADI ASBL engage un(e) animateur/trice pour contrat mi-temps à durée déterminée pour s'occuper d'enfants de 6 à 12 ans.

Description des tâches :

- école des devoirs
- ateliers divers
- activités culturelles et sportives

Profil et conditions :

- niveau A2

Envoyer CV et lettre de motivation à :

NADI ASBL
rue Dethy, 58
1060 Bxl
nadi@skynet.be

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN MARS

06/03	<ul style="list-style-type: none"> • Banlieues : réunion sur l'e-day
07/03	<ul style="list-style-type: none"> • P'tit Ciné : animation du débat sur le travail après la projection du film « Les gueules de l'emploi » de Martine Delumeau
10/03	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Assemblée générale de la FeBISP
11/03	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Fonds de formation en ISP
13/03	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de la Commission « Harmonisation » à la Cocof • ES-NET : groupe de travail « information » • Réunion de réflexion par rapport à l'article 6
14/03	<ul style="list-style-type: none"> • Participation en tant qu'expert au colloque REVES sur l'emploi des travailleurs subsahariens en Région de Bruxelles Capitale • Réunion des Missions Locales
15/03	<ul style="list-style-type: none"> • Suite du colloque REVES sur l'emploi des travailleurs subsahariens en Région de Bruxelles Capitale
17/03	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du groupe de travail « AFT » • Réunion « délégation syndicale interassociations » • Réunion du groupe de travail « Pacte social pour l'emploi »
18/03	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion « commission des fonctions » • Fête de l'internet : « Faut-il développer des espaces publics numériques (EPN) à Bruxelles ? » • Préparation de l'atelier « économie sociale » pour la journée Mloc du 5 juin
19/03	<ul style="list-style-type: none"> • Formation « La durée du temps de travail et son aménagement » organisée par la FESEFA, l'ACC et la FESoj • Drink à Cyber 53 • Conseil d'administration de la COSSoC • Conseil d'administration de la FESEFA • Séminaire « Les métiers de la ville » organisé par la Mloc de St-Josse
20/03	<ul style="list-style-type: none"> • Formation « La durée du temps de travail et son aménagement » organisée par la FESEFA, l'ACC et la FESoj • Commission thématique : « Formation de base » • Assemblée générale d'ESNET
21/03	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la journée Mloc du 5 juin avec le cabinet Tomas • Comité de Concertation avec la Cocof (Mme A. De Gouy) • Journée « Sociedades Laborales »
24/03	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail « accord du non marchand 2003 » à la Cocof • Midi FeBISP : « AGCS » • Réunion « Pacte territorial pour l'emploi – axe 1 : améliorer la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi » • Conférence « L'interventionnisme économique des pouvoirs publics : effacement, renaissance ou mutation ? » organisée par la Société royale d'Economie Politique

25/03	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Consultative Formation Emploi Enseignement • Séance d'information sur les contrats de travail organisée par l'ONEM • Commission thématique « AFT » • Table ronde sur les services de proximité organisée par la Fondation Roi Baudouin
26/03	<ul style="list-style-type: none"> • Commission thématique « Formation qualifiante »
27/03	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de rédaction de « L'Essor » • Comité de suivi des plates-formes locales pour l'emploi • Réunion « Pacte territorial pour l'emploi – groupe 2 : économie sociale »
28/03	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale de REVES en Suède • Préparation de l'atelier « économie sociale » pour la journée Mloc du 5 juin
29/03	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale de REVES en Suède
30/03	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale de REVES en Suède
31/03	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec M. Ph. Verbeeren (agent d'insertion Adecco)

ACTIVITES

02/04 de 14h à 16h	<p>Le Comité thématique – Emploi vous invite au forum « L'emploi subventionné dans le secteur non marchand : un emploi coûteux et inutile ? ».</p> <p>Ce forum sera présidé par M. Eric Tomas – Ministre régional bruxellois de l'Economie et de l'Emploi (sous réserve).</p> <p><u>Seront présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Laurette Onkelinx – Vice-Première Ministre et ministre de l'emploi – Charles Picqué – Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes – Jean Cornil - Sénateur socialiste, militant des droits de l'homme et pour une autre mondialisation – Philippe Van Muylder - secrétaire régional de la FGFB – Daniel Piersoel – secrétaire régional de la CSC 	<p><u>Lieu :</u> Espace du Marais rue du Damier, 23 1000 Bxl</p>
03/04 à 18h	<p>Bruxelles Laïque vous invite au drink d'inauguration des nouveaux locaux de la Boutique d'Emploi</p>	<p><u>Lieu :</u> av. de Stalingrad, 8 1000 Bxl ☎ 02 505 41 10</p>
07/04 à 20h	<p>Lire et Ecrire vous invite à sa conférence-débat sur la médiation des apprentissages de base qui sera animée par Alain Moal, docteur en psychologie.</p> <p>La médiation pédagogique est une démarche qui vise à développer les capacités d'apprentissage des apprenants ;</p> <p>Pour transformer la nature, nous créons des outils (pelle, pioche, bulldozer...). Pour gérer et transformer les rapports sociaux, comme pour nous transformer nous-mêmes, nous devons créer des outils de pensée.</p> <p>Pour naître et se développer, ces outils de pensée ont besoin de médiateurs. Avec des personnes en situation d'illettrisme, les formateurs sont ces médiateurs qui peuvent aider les apprenants à comprendre leurs blocages et à « apprendre à apprendre ».</p> <p>Le médiateur base sa représentation sur « l'apprenant en difficulté », sur les potentialités à développer plus que sur les lacunes à gérer au mieux : la relation pédagogique en est ainsi dynamisée.</p>	<p><u>Lieu :</u> La Maison du livre Grande salle rue de Rome, 24-28 1060 Bxl métro Parvis de St-Gilles</p> <p><u>Infos :</u> Lire et Ecrire rue A. Dansaert, 2 A 1000 Bxl ☎ 02 502 72 01 Fax : 02 502 85 56 lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be www.lire-et-ecrire.be</p> <p><u>Prix :</u> 4,00 € payables à l'entrée</p>
10/04 de 12h30 à 13h30	<p>Rencontre : Midi du logement social - « Code du logement : réformer pour outiller »</p>	<p><u>Lieu :</u> Ronde du Palais des Beaux-Arts rue Ravenstein, 23 1000 Bxl</p>

29/04 de 12h30 à 13h30	Rencontre : Midi du logement social - « Fonds du logement : l'accès à la propriété comme ressort de développement urbain »	<u>Lieu :</u> Ronde du Palais des Beaux-Arts rue Ravenstein, 23 1000 Bxl
30/04 de 9h à 13h	L'éducation permanente telle que nous l'entendons aujourd'hui n'a pas toujours existé. C'est pourquoi le Centre de formation des Cadres Culturels (CFCC) organise un cycle d'analyse et de réflexion sur les origines, le développement, l'état présent et les perspectives du mouvement de l'éducation permanente. Les nouvelles contraintes. Nouvelles tâches, nouveau cadre : analyse des différentes positions en présence. Le décret Demotte et les questions qu'il soulève. Perspectives immédiates. Personne ressource : Serge Noël	<u>Lieu :</u> CESEP rue de Charleroi, 47 1400 Nivelles <u>Infos et inscriptions :</u> Secrétariat du CFCC Nicole Ballas ☎ 067 89 08 66 cfcc@cesep.be www.cesep.be
Jusqu'au 01/05 de 10h à 18h	Logement social au Musée. "(...) Il manque aujourd'hui 30.000 logements sociaux en Région bruxelloise. Pour remettre les projets de logement social à la mode dans la classe politique, une exposition emblématique ouvre ses portes au Palais des Beaux-Arts. (...)" (Daniel Couvreur, Le Soir, 20/03/2003)	<u>Lieu :</u> Palais des Beaux-Arts rue Ravenstein, 23 1000 Bxl <u>Entrée :</u> 6,5€ (gratuit moins de 12 ans, 3€ entre 12 et 18 ans, 4€ en groupe). Journée gratuite le 10 mai pour la Fête de l'Iris. Coupons de réduction dans les bus et les trams de la Stib (entrée à 4€). <u>Infos et réservations :</u> ☎ 02 507 84 44 Visites guidées et parcours urbains (☎ 02 507 84 68).
15/05 de 9h à 17h	Sixième journée d'étude de la FeBISP : « Travail et émancipation sociale. Entre contrainte individuelle et projet de société ». <u>Interviendront à cette journée :</u> – Mejed Hamzaoui , chercheur - Institut du Travail (ULB) – Ginette Herman , professeur - Centre de Recherche interdisciplinaire pour la Solidarité et l'Innovation sociale (CERISIS - UCL) – Sylvain Bertrand , coordinateur - Le Piment ASBL – Sophie Goldmann , agent de guidance - Mission locale de Forest ASBL – Eric Buysens , conseiller - Cabinet du Ministre Eric Tomas – Didier Lebbe , Service juridique de la CNE nationale – Jean-Philippe Martin , directeur - Mission locale jeunes de St-Gilles ASBL – Marc Rents , directeur - Mission locale de Schaerbeek ASBL – Mateo Alaluf , professeur - Institut du Travail (ULB) – Luc Carton , membre du service politique d'Ecolo – Luc Pilyoy - directeur - Mission locale de Forest ASBL	<u>Lieu :</u> Association 29 rue Blanche rue Blanche, n°29 1060 Bxl <u>Infos et inscriptions :</u> Nathalie Hoffstadt ☎ 02 537 72 04 secretariat@febisp.be

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**. Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.
Attention : les documents pour la prochaine édition de " L'insertion " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à **hoffstadt@febisp.be**, avant le **20 avril 2003**.